

Communiqué de presse
Paris, le 29 juin 2012

Acquisition d'Audition Santé par Sonova : la position de l'UNSAF

Sonova a annoncé le 22 mai dernier avoir acquis la totalité d'Audition Santé en octobre 2008. Audition Santé possède un réseau de centres et fédère des adhérents, audioprothésistes indépendants, à sa franchise pour un total d'environ 400 unités.

Le Syndicat National des Audioprothésistes (UNSAF), qui représente la profession des audioprothésistes et dont la mission est l'étude et la défense des intérêts de la profession, souhaite réagir à ce rapprochement.

En effet, la détention intégrale du capital d'une société de distribution par un fabricant est une première dans notre pays à cette échelle.

Il est légitime de s'interroger sur ses conséquences, tant pour les audioprothésistes que pour les patients, en matière de libre choix et d'indépendance, donc de satisfaction finale du patient.

L'audioprothésiste est un professionnel de santé répertorié dans le code de la santé publique. Il lui est confié « le choix, l'adaptation, la délivrance, le contrôle d'efficacité immédiate et permanente de la prothèse auditive et l'éducation prothétique du déficient de l'ouïe appareillé. » (Article L4361-1 du CSP). Ce choix de l'appareil ainsi que la bonne réalisation des prestations d'adaptation sont et doivent rester de la responsabilité exclusive de l'audioprothésiste qui doit rechercher la meilleure satisfaction possible pour le malentendant appareillé. Pour cela, l'audioprothésiste doit nécessairement disposer d'une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs.

Le marché français se composait jusqu'alors de distributeurs et d'industriels exerçant chacun leur métier sans contrôle juridique et financier des uns envers les autres.

Les audioprothésistes exerçant dans des centres détenus par un fabricant pourront-ils continuer de faire appel à d'autres fabricants ce, dans les mêmes proportions ?

Autre spécificité par rapport à d'autres pays d'Europe : en France environ 60% des centres d'audioprothèse sont détenus par les audioprothésistes indépendants. Pour autant et dans le contexte français (système de formation et mix produit plus élevé), les résultats de l'étude sur le marché des appareils auditifs dans plusieurs pays européens « Anovum Eurotrack 2009 » ont montré une satisfaction maximale des utilisateurs d'appareils français...

Dans un communiqué daté du 6 juin dernier et adressé en réponse à une prise de position de Luis Godinho, Sonova a assuré qu'il maintiendrait une « totale indépendance » entre le réseau de distribution détenu en propre et les marques du Groupe Sonova et que « tous les centres Audition Santé continueront de proposer les principales marques présentes sur le marché comme ils l'ont toujours fait ».

Le syndicat prend acte de cet engagement de Sonova et restera vigilant quant à son application concrète.

Contact Presse

ERACOM | Estelle Reine-Adélaïde

14 rue le Bua | 75020 Paris

Tél. : 01 77 15 17 14 | Mob. : 06 17 72 74 73

Mail : eracom@mac.com